

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 15/03/2020

Le préfet des Hautes-Pyrénées communique

Dans le souci primordial de freiner la propagation du Coronavirus Covid-19, le Premier ministre a annoncé le 14 mars 2020 que tous les lieux recevant du public non essentiels à la vie du pays sont fermés depuis le samedi 14 mars 2020 minuit, exceptés :

- les magasins et marchés d'alimentation,
- les pharmacies,
- les banques,
- les stations essence,
- les bureaux de tabac et presse,
- les activités de vente à emporter et de livraison des restaurants et des débits de boissons,
- les lieux de cultes restent ouverts mais les offices et cérémonies ne peuvent pas s'y tenir,

En revanche, à titre d'illustration, les stations de ski et les espaces de thermoludisme sont fermés.

Les services publics (mairies, préfecture et sous-préfectures, La Poste) continuent également de fonctionner selon des modalités adaptées. En préfecture, un accueil dématérialisé se substituera à l'accueil physique pour les ressortissants étrangers.

Les transports continuent de fonctionner. Il est cependant demandé à chacun de limiter ses déplacements et d'observer les consignes à venir du Gouvernement.

Par ailleurs, les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits dès lors qu'ils ne sont pas indispensables à la vie du pays. Sont, à titre d'exemple, d'ores et déjà supprimés l'intégralité les compétitions sportives et de loisirs.

Le préfet demande aux maires de veiller à l'application de ces mesures dans leur commune en mobilisant en ce sens les forces de sécurité.

Pour rappel, à partir du lundi 16 mars 2020, l'accueil **des élèves est suspendu dans l'ensemble des établissements scolaires.**

Une continuité pédagogique est mise en place pour maintenir un contact régulier entre les élèves et leurs professeurs. Une cellule académique d'information est mise en place (05.36.25.82.54).

Seules les structures de garde qui accueillent habituellement moins de 10 enfants et les assistantes maternelles qui exercent à domicile peuvent poursuivre leur activité.

Tèl: 05.62.56.65.05/65.26 Place Charles de Gaulle CS 61350 Mèl: pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr 65013 TARBES Cedex 9

Un dispositif spécifique d'accueil réservé aux personnels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire sera mis en place à compter du 16 mars 2020, dans les écoles et collèges pour les enfants de plus de 3 ans et dans les crèches pour les enfants de moins de 3 ans.

Les visites aux personnes fragiles et âgées à domicile comme dans les établissements médico-sociaux sont suspendues.

En revanche, **les services de soins et d'accompagnement à domicile continuent à intervenir auprès des plus fragiles lorsque cela est nécessaire** en appliquant de manière stricte les gestes barrières.

L'objectif est d'éviter de se rassembler, limiter les réunions amicales et familiales, n'utiliser les transports en commun que pour aller au travail et seulement si la présence physique au travail est indispensable.

Dans l'objectif de répondre aux questions relatives à ces mesures, une cellule d'information du public sera activée dans le département dès le 16 mars 2020 au numéro unique du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

05 62 56 65 69

Le préfet des Hautes-Pyrénées demande à chacun de s'emparer des consignes du Premier ministre, notamment en respectant les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres :

- respecter la « distanciation sociale », c'est-à-dire se tenir éloigné d'un mètre dans tous les lieux publics, y compris au travail ;
- ne plus embrasser ou se serrer la main pour se saluer ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- se laver très régulièrement les mains ou les désinfecter à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ;
- pour les personnes âgées de plus de 70 ans : limiter ses déplacements, ne pas garder ses petits-enfants.

Tèl : 05.62.56.65.05/65.26Place Charles de Gaulle CS 61350Mèl : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr65013 TARBES Cedex 9